

DÉPARTEMENT

.....Oise.....

...

ARRONDISSEMENT

.....

Effectif légal du conseil municipal

.....10.....

Nombre de conseillers en exercice

.....10.....

COMMUNE :

Toutes communes

MORTEFONTAINE

Conseil Municipal

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre, à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mortefontaine

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jacques Fabre

Chantal Malaquin

Marie Odile Van Oudheusden

Anne Philipppo

Sandra Mazzoni

Frédéric Caron

François Pinson

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Evelyne Laffargue Moreno

Barbara Duffosé

Raymonde Lenfant

M Jacques Fabre, maire, a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 7 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie¹.

A été nommé François PINSON, secrétaire de mairie.

¹ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR :

DEBUT DE SEANCE À 20 h 30

1. DÉLIBÉRATION

Le Trésor Public nous demande de basculer des frais d'étude qui doivent être basculés de compte à compte.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

2. DELIBERATION

Cette délibération est à la demande du Trésor Public qui nous demande de basculer des frais d'amortissement de compte à compte.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

3. DÉLIBÉRATION

Le SE60 nous demande de passer par eux pour la fourniture du Gaz. Le SE 60 nous demande de leur transférer la compétence pour pouvoir faire un appel d'offre afin d'obtenir le meilleur tarif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

4. DÉLIBÉRATION

Le club de karaté regroupe une vingtaine de personnes et une licence coûte environ 200.00 € pour chaque personne. La commune souhaite participer à hauteur de 60.00 € par participant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Absention 0

5. DÉLIBÉRATION

Une année sur deux, l'école propose une classe verte (du CP au CM2) et l'école propose de renouveler une deuxième classe découverte à LIEUDIEU (Somme). Cette délibération a pour but de financer le bus d'un coût de 3000 € par la commune.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

6. DÉLIBÉRATION

Cette adhésion d'un montant de 720.00 € environ concerne un organisme qui propose des avantages aux agents communaux. Ces avantages ne sont absolument pas intéressants et à la demande des agents, il a été décidé de ne pas renouveler. Une demande de résiliation leur sera donc envoyée.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

7. DÉLIBÉRATION

Le SE60 nous demande de valider leur rapport d'activité.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

8. DÉLIBÉRATION

Nous avons pour l'école un intervenant qui donne des cours de sport avec de nombreuses activités proposées. La commune propose d'augmenter son taux horaire à 30.00 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

9. DÉLIBÉRATION

La CCAC nous demande de signer la convention de coopération pour le financement du service de transport public.

M. Le Maire, propose de demander à obtenir des statistiques afin d'obtenir le nombre de personnes utilisant le bus de Plailly allant jusqu'à la gare de fosses. En fonction, nous demanderons peut-être une extension jusqu'à Mortefontaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

10. DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal décide de résilier le contrat DPO auprès de l'ADICO.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

11. DÉLIBÉRATION

M. Le Maire nous propose de candidater au label "Villes Impériales" afin de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune.

La décision d'adhésion passera lors de leur prochaine assemblée générale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

12. DÉLIBÉRATION

M. le Maire propose la création d'un emploi vacataire d'un éducateur sportif pour la garderie du mercredi et donner des cours de karaté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

13. DÉLIBÉRATION

M. ELYASS qui est un habitant de la commune peut bénéficier d'une aide pour le développement de l'artisanat et de l'Economie Rurale. Le fonds LEADER (via le Parc Naturel) finance à hauteur de 4 fois le versement de ce qui est financé par la commune.

A sa demande, la commune se propose de le financer à hauteur de 2700.00 € pour le développement de son activité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0

14. DÉLIBÉRATION

Cette délibération nous demande de valider le rapport du prix et de la qualité de service 2025 du SICTEUB.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre / Abstention 0

15. DÉLIBÉRATION

A la suite de notre candidature au label "village fleuri" il nous a été reproché un déficit de communication sur le village.

Nous proposons de mettre en place des illustrations sur la commune d'une dizaine de panneaux. Le coût de l'étude est de 8000.00 € financé à hauteur de 80 % par le PNR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 6 / Contre / Abstention 1

16. DÉLIBÉRATION

Il a été posé 80 bornes dans le parc du temple A la suite du festival qui a eu lieu cet été dans le parc. Lors de cette manifestation, il a été remarqué que l'entrée du terrain n'était pas très accessible avec un semi-remorque. Deux options s'offrent à nous, soit acheter le terrain en face et faire une aire de dégagement pour manoeuvrer ou acheter le terrain qui jouxte le terrain de la commune.

Le prix des domaines est estimé à 30000 €. Une négociation est envisageable avec le propriétaire afin de négocier un prix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0


Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 2 Octobre 2025 à vingt-deux heures 27 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, les conseillers municipaux et le secrétaire.

Le secrétaire de Séance
François PINSON



Le Maire
Jacques FABRE



Chantal MALAQUIN



Marie Odile Van OUDHEUSDEN



~~Raymonde L'ENFANT~~

Sandra MAZZONI



Patrice DUVAL

Laurent HUET

Frédéric CARON



Anne PHILIPPO FLEURY

